

Madame Cécile COURREGES
Directrice de la Direction générale de
l'Offre de soins (DGOS)
Ministère des solidarités et de la Santé
14, Avenue Duquesne
75700 PARIS CEDEX 07

Paris, le 25 janvier 2019

JW/pp/nb/19.007
PJ : Motion

Madame la Directrice générale,

Comme suite à votre courrier du 21 décembre 2018 relatif à la loi portant organisation et transformation du système de santé, l'Assemblée plénière de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), réunie le 24 janvier dernier, a souhaité porter à votre connaissance l'avis qui suit.

Si l'UNPS comprend la nécessité de mettre en œuvre rapidement les dispositions relatives à la formation initiale des professionnels de santé, elle s'est alertée du nombre d'ordonnances prévues par le texte.

L'UNPS souhaite donc participer activement à l'indispensable concertation qui devra se tenir avec les représentants des professionnels de santé libéraux en amont de la prise de ces ordonnances.

Par ailleurs, l'UNPS a adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée plénière une motion relative aux notions de qualité et de sécurité des soins.

Les liens entre qualité de vie au travail et qualité-sécurité des soins ont conduit la HAS à intégrer la qualité de vie au travail comme une des dimensions à prendre en compte dans le cadre de la certification des établissements de santé.

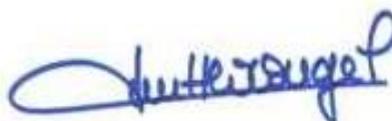
Pareille attention doit être portée aux soignants libéraux en favorisant toutes initiatives en faveur de l'amélioration et de la sécurisation des conditions d'exercice - cette notion recouvrant notamment la réduction des agressions verbales et physiques.

Si « le manque de temps dédié à la personne malade » est pointé dans le projet de loi, il faut bien constater que le « temps d'écoute du patient », non valorisé comme temps médical, souffre avant tout d'un manque de considération.

Déjà pointé dans les conclusions du HCSP, le temps d'écoute est un élément essentiel de la qualité-sécurité des soins et doit être intégré comme tel.

L'UNPS fera part d'autres contributions au cours de la discussion autour du projet de loi.
Je me tiens à votre entière disposition pour échanger sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma considération distinguée.



Jocelyne WITTEVRONGEL
Présidente